

États financiers annuels audités

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Fonds du marché monétaire Tangerine^{MD}

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints des Fonds (indiqués à la note annexe 1) ont été dressés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») des Fonds, et ont été approuvés par le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en sa qualité de fiduciaire (le « fiduciaire ») des Fonds. Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds.

Le gestionnaire maintient des processus appropriés afin de s'assurer que sont produites des informations financières exactes, pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note annexe 2 des états financiers.

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité des finances du conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. (le « comité des finances »). Il incombe au comité des finances d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds et de recommander leur approbation au conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur indépendant des Fonds, nommé par le fiduciaire des Fonds. L'auditeur des Fonds a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour exprimer une opinion sur les états financiers adressée aux porteurs de titres. Son rapport est reproduit ci-après.



NEAL KERR
PRÉSIDENT
GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.



GREGORY JOSEPH
CHEF DES FINANCES
GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.

Le 12 mars 2026

États de la situation financière

Aux

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif		
Placements (notes 2c et 2i)	58 282 565 \$	24 014 546 \$
Trésorerie (note 2m)	36 001 126	2 117 933
Souscriptions à recevoir	303 625	387 534
Montant à recevoir pour la vente de titres	—	14 000
Revenu de placement à recevoir	151 810	85 500
Total de l'actif	94 739 126	26 619 513
Passif		
Montant à payer pour l'achat de titres	—	79 440
Rachats à payer	176 411	130 480
Charges à payer	56 824	15 406
Total du passif courant	233 235	225 326
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	94 505 891 \$	26 394 187 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 7)	9 450 589	2 639 419
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 2e)	10,00 \$	10,00 \$

États du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Revenus		
Distributions de revenus provenant des fonds sous-jacents	501 936 \$	530 546 \$
Intérêts à distribuer (note 2j)	1 542 289	72 452
Total des revenus	2 044 225	602 998
Charges		
Frais de gestion (note 9a)	344 601	62 607
Frais d'administration (note 9a)	103 380	18 782
Autres charges, y compris les impôts indirects (note 9a)	50 378	9 665
Frais du comité d'examen indépendant (note 9a)	962	535
Total des charges	499 321	91 589
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	1 544 904 \$	511 409 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part (note 2l)	0,22 \$	0,40 \$

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	26 394 187 \$	— \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	1 544 904	511 409
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu net de placement	(1 544 904)	(511 409)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(1 544 904)	(511 409)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	142 304 093	40 311 574
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 544 904	511 389
Rachat de parts rachetables	(75 737 293)	(14 428 776)
Augmentation nette liée aux transactions sur parts rachetables	68 111 704	26 394 187
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	68 111 704	26 394 187
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	94 505 891 \$	26 394 187 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	1 544 904 \$	511 409 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement	(703 113)	—
Produit de la vente et de l'échéance des placements*	135 014 165	27 394 000
Achats de placements*	(168 644 511)	(51 343 106)
Variation nette de l'actif et du passif sans effet sur la trésorerie	(24 892)	(70 094)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(32 813 447)	(23 507 791)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit en trésorerie de l'émission de parts rachetables*	142 388 002	39 924 040
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	—	(20)
Montant payé au rachat de parts rachetables*	(75 691 362)	(14 298 296)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	66 696 640	25 625 724
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	33 883 193	2 117 933
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	2 117 933	—
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	36 001 126 \$	2 117 933 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	1 396 539 \$	66 392 \$
Revenus reçus des fonds sous-jacents, déduction faite des retenues d'impôt	581 376 \$	445 046 \$

* Hors opérations en nature et autres opérations sans effet sur la trésorerie, le cas échéant.

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2025

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
TITRES À REVENU FIXE (14,5 % de l'actif net)			
Obligations de sociétés (14,5 % de l'actif net)			
700 000	Banque de Montréal, 2,57 %, 17 sept. 2026	700 000	700 000
709 000	BMW Canada Inc., 4,86 %, 6 avr. 2026	712 262	712 262
600 000	Les Services Financiers Caterpillar Limitée, 5,19 %, 25 sept. 2026	611 317	611 317
2 100 000	Fortified Trust, 1,96 %, 23 oct. 2026	2 088 649	2 088 649
340 000	John Deere Financial Inc., 2,58 %, 16 oct. 2026	340 105	340 105
882 000	Lower Mattagami Energy LP, 2,31 %, 21 oct. 2026	880 475	880 475
1 228 000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc., 5,14 %, 29 juin 2026	1 241 199	1 241 199
574 000	Banque Nationale du Canada, 2,42 %, 26 janv. 2026	574 000	574 000
700 000	Banque Royale du Canada, 1,78 %, 20 mai 2026	697 573	697 573
1 600 000	Banque Royale du Canada, 5,24 %, 2 nov. 2026	1 633 386	1 633 386
900 000	Banque Royale du Canada, 5,34 %, 23 juin 2026	910 267	910 267
2 388 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,62 %, 2 déc. 2026	2 389 163	2 389 163
402 000	Toyota Credit Canada Inc., 4,45 %, 26 janv. 2026	402 364	402 364
488 000	Toyota Credit Canada Inc., 5,29 %, 13 juill. 2026	494 204	494 204
		13 674 964	13 674 964
Total des titres à revenu fixe (14,5 % de l'actif net)		13 674 964	13 674 964

INSTRUMENTS À COURT TERME (47,2 % de l'actif net)

Acceptations bancaires (10,6 % de l'actif net)

1 630 000	Banque de Montréal, 2,22 %, 9 mars 2026	1 623 279	1 623 279
1 500 000	Banque de Montréal, 2,32 %, 14 mai 2026	1 487 358	1 487 358
360 000	Banque de Montréal, 2,52 %, 14 janv. 2026	359 653	359 653
172 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,52 %, 2 janv. 2026	171 986	171 986
3 600 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,84 %, 29 juill. 2026	3 542 102	3 542 102
1 100 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, 7 avr. 2026	1 093 406	1 093 406
1 700 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,32 %, 20 mars 2026	1 691 516	1 691 516
		9 969 300	9 969 300

Billets de dépôt au porteur (5,6 % de l'actif net)

1 600 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,19 %, 12 févr. 2026	1 595 880	1 595 880
600 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,21 %, 9 mars 2026	597 534	597 534
109 000	Banque Manuvie du Canada, 2,44 %, 10 avr. 2026	108 276	108 276
600 000	Banque Manuvie du Canada, 2,46 %, 1 ^{er} avr. 2026	596 348	596 348

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
947 000	Banque Manuvie du Canada, 2,55 %, 6 janv. 2026	946 604	946 604
700 000	Banque Manuvie du Canada, 2,77 %, 22 mai 2026	692 527	692 527
746 000	Banque Nationale du Canada, 2,55 %, 3 févr. 2026	744 233	744 233
		5 281 402	5 281 402

Papier commercial (29,0 % de l'actif net)

2 400 000	Enbridge Gas Inc., 2,15 %, 8 janv. 2026	2 398 872	2 398 872
100 000	Honda Canada Finance Inc., 2,40 %, 12 févr. 2026	99 718	99 718
705 000	Honda Canada Finance Inc., 2,43 %, 26 févr. 2026	702 333	702 333
650 000	Honda Canada Finance Inc., 2,52 %, 5 mai 2026	644 438	644 438
230 000	Honda Canada Finance Inc., 2,87 %, 9 févr. 2026	229 278	229 278
287 000	Honda Canada Finance Inc., 3,00 %, 20 janv. 2026	286 529	286 529
832 000	Lower Mattagami Energy LP, 2,41 %, 21 janv. 2026	830 846	830 846
1 100 000	North West Redwater Partnership, 2,25 %, 13 janv. 2026	1 099 117	1 099 117
600 000	North West Redwater Partnership, 2,28 %, 15 janv. 2026	599 438	599 438
2 600 000	Ontario Teachers' Finance Trust, 2,32 %, 23 avr. 2026	2 581 478	2 581 478
1 200 000	Ontario Teachers' Finance Trust, 2,64 %, 5 févr. 2026	1 196 879	1 196 879
100 000	Safe Trust 96S1, 2,10 %, 5 janv. 2026	99 971	99 971
500 000	Safe Trust 96S1, 2,50 %, 12 juin 2026	494 480	494 480
400 000	Safe Trust 96S1, 2,50 %, 2 nov. 2026	391 784	391 784
900 000	Safe Trust 96S1, 2,70 %, 17 mars 2026	894 965	894 965
1 464 000	Safe Trust 96S1, 2,72 %, 22 avr. 2026	1 451 873	1 451 873
600 000	Safe Trust 96S1, 2,81 %, 6 févr. 2026	598 297	598 297
57 000	Sound Trust, 2,33 %, 9 janv. 2026	56 967	56 967
600 000	Sound Trust, 2,57 %, 16 déc. 2026	585 568	585 568
300 000	Sound Trust, 2,67 %, 14 sept. 2026	294 467	294 467
1 900 000	Sound Trust, 2,70 %, 17 mars 2026	1 889 371	1 889 371
1 400 000	Sound Trust, 2,81 %, 6 févr. 2026	1 396 026	1 396 026
900 000	Stable Trust, 2,10 %, 5 janv. 2026	899 741	899 741
1 300 000	Stable Trust, 2,50 %, 2 nov. 2026	1 273 296	1 273 296
1 100 000	Stable Trust, 2,70 %, 17 mars 2026	1 093 846	1 093 846
574 000	Stable Trust, 2,74 %, 24 avr. 2026	569 125	569 125
100 000	Sure Trust, 2,10 %, 5 janv. 2026	99 971	99 971
1 100 000	Sure Trust, 2,50 %, 12 juin 2026	1 087 856	1 087 856
200 000	Sure Trust, 2,57 %, 16 déc. 2026	195 189	195 189
1 900 000	Sure Trust, 2,70 %, 17 mars 2026	1 889 371	1 889 371
488 000	Sure Trust, 2,72 %, 22 avr. 2026	483 958	483 958
297 000	Sure Trust, 2,74 %, 24 avr. 2026	294 478	294 478
718 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,16 %, 5 janv. 2026	717 788	717 788
		27 427 314	27 427 314

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2025

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Émis ou garantis par un gouvernement provincial canadien (2,0 % de l'actif net)			
287 000	Province d'Alberta, 2,78 %, 23 janv. 2026	286 497	286 497
1 300 000	Bon du Trésor de la province du Manitoba, 2,22 %, 14 janv. 2026	1 298 895	1 298 895
350 000	Bon du Trésor de la province de Québec, 2,64 %, 21 août 2026	344 193	344 193
		1 929 585	1 929 585
Total des instruments à court terme (47,2 % de l'actif net)		44 607 601	44 607 601
Total des placements (61,7 % de l'actif net)		58 282 565	58 282 565
Autres actifs, moins les passifs courants (38,3 % de l'actif net)			36 223 326
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») (100,0 % de l'actif net)			94 505 891

Notes annexes

1. Structure du Fonds

Le Fonds du marché monétaire Tangerine (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable établie sous le régime des lois de l'Ontario. Le Fonds est régi par une déclaration de fiducie cadre datée du 19 novembre 2008, dans sa version modifiée et mise à jour en date du 10 novembre 2020.

Le Fonds est domicilié au Canada et son bureau d'affaires principal est situé au 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Le Fonds cherche à gagner un revenu d'intérêts et à préserver le capital et la liquidité en investissant principalement dans des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire, qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada, des banques à charte canadiennes, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions, qui arrivent généralement à échéance dans au plus un an. Le Fonds a été créé par le gestionnaire le 10 janvier 2024 avec un capital de départ et est entré en activité le 26 janvier 2024.

Le Fonds investit principalement dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire, qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada, des banques à charte canadiennes, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions, qui arrivent généralement à échéance dans au plus un an.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») offre des services de gestion au Fonds. Fonds d'investissement Tangerine Limitée est le placeur principal du Fonds. Tangerine Limitée est une filiale en propriété exclusive de la Banque Tangerine. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Banque Tangerine sont des filiales en propriété exclusive de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Les états de la situation financière du Fonds présente l'information financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur la période allant de la date d'établissement au 31 décembre 2024. L'inventaire du portefeuille du Fonds est arrêté au 31 décembre 2025. Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers le 12 mars 2026.

2. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs et les passifs financiers, qui ont été évalués à la juste valeur.

b) Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds sont le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités.

- Les actifs et passifs financiers libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière.
- Les achats et les ventes de titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »), les revenus de placement et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date respective de ces transactions.
- Les gains (pertes) de change réalisés sur les placements classés à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global au poste « Gain net réalisé sur les placements ».
- Les gains (pertes) de change latents sur les placements comptabilisés à la JVRN sont inclus dans l'état du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ».
- Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les actifs qui ne sont pas des placements, les passifs et le revenu de placement libellés en devises sont respectivement inscrits à l'état du résultat global aux postes « Gain de change net réalisé » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente des opérations de change ».

c) Classement et comptabilisation des instruments financiers

Le Fonds comptabilise un actif ou un passif financier uniquement lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La méthode comptable

Notes annexes

appliquée par le Fonds en ce qui concerne les instruments dérivés est décrite à la note 2f.

Le classement initial d'un instrument financier dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers ainsi que du modèle économique du Fonds pour la gestion des actifs financiers. Le classement n'est pas modifié par la suite, sauf dans des cas très particuliers.

Tous les instruments financiers, y compris les achats et les ventes d'actifs financiers, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en date de la transaction, c.-à-d. la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre l'actif. L'évaluation ultérieure de tous les instruments financiers dépend du classement initial.

Les placements et les instruments financiers dérivés sont des actifs gérés dont les rendements sont évalués en fonction de la juste valeur; ils ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. L'évaluation de la performance de ces actifs par le Fonds et les décisions de placement du Fonds sont essentiellement fondées sur la juste valeur. Par conséquent, tous les placements et les instruments dérivés du Fonds sont classés à la JVRN. Les actifs financiers classés à la JVRN sont ensuite évalués à la juste valeur. Le coût des placements classés à la JVRN représente le montant payé pour chaque titre, à l'exception des coûts de transactions, et est déterminé en fonction du coût moyen.

Les revenus provenant des instruments financiers à la JVRN sont inscrits directement dans les états du résultat global aux postes « Dividendes », « Intérêts à distribuer », « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » et « Gain net réalisé sur les placements ».

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est évaluée au montant du rachat. Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui correspond approximativement à la juste valeur du fait de leur nature à court terme. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif.

d) Décomptabilisation des instruments financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à ces actifs ont

expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces actifs. Si le Fonds ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il décomptabilise l'actif financier lorsqu'il n'en a plus le contrôle.

Dans le cas des transferts pour lesquels le contrôle de l'actif est conservé, le Fonds continue de comptabiliser l'actif dans la mesure de son niveau d'implication continue. La mesure de l'implication continue est la mesure dans laquelle il est exposé aux variations de la valeur de l'actif.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites, annulées ou expirées.

e) Parts rachetables

Les parts du Fonds comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier et ainsi ne satisfont pas aux critères des Normes IFRS de comptabilité pour le classement en capitaux propres. Les parts rachetables des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer tout revenu net et tout gain en capital net réalisé chaque année en décembre en trésorerie (à la demande du porteur de parts). Elles répondent par conséquent aux critères de classement dans les passifs financiers. Les parts rachetables sont rachetables au gré des porteurs de parts et sont classées comme des passifs financiers. Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts en tout temps contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de l'actif net du Fonds. Les parts rachetables sont comptabilisées au montant du rachat qui serait payable au porteur qui en demanderait le rachat à la date de clôture des états de la situation financière.

Le montant du rachat (l'« actif net ») est la différence nette entre l'actif total et le passif total du Fonds concerné, calculée selon les Normes IFRS de comptabilité.

En vertu du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, le Fonds est tenu de calculer quotidiennement sa valeur liquidative aux fins des souscriptions et des rachats, à la juste valeur de ses actifs et passifs. La valeur liquidative par part du Fonds à la date d'émission ou de rachat est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds par le nombre total de parts du

Notes annexes

Fonds en circulation. La valeur liquidative par part est calculée à la clôture de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

Le calcul de la valeur liquidative et celui de l'actif net sont tous deux fondés sur le cours de clôture ou sur le dernier cours des placements. Ainsi, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative et l'actif net aux dates des états de la situation financière.

f) Opérations sur instruments dérivés

Les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières permettent au Fonds d'avoir recours à des instruments dérivés afin d'atteindre les objectifs de placement énoncés dans son prospectus simplifié. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat est conclu et sont ensuite évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont évalués quotidiennement en utilisant les sources d'information habituelles des bourses pour les instruments dérivés cotés en bourse et les renseignements fournis par les courtiers pour les instruments dérivés négociés de gré à gré. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actif lorsque leur juste valeur est positive et en tant que passif lorsque leur juste valeur est négative, et sont inscrits à l'état de la situation financière.

g) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts marginaux attribuables directement à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un titre. Ils comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transactions liés à l'achat et à la vente de placements classés à la JVRN sont passés en charges au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

h) Compensation d'instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et des passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les revenus et les charges liés aux gains et aux pertes attribuables à un groupe de transactions similaires, comme

les gains et pertes découlant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés à leur montant net seulement lorsque cela est permis aux termes des Normes IFRS de comptabilité.

i) Évaluation de la juste valeur et informations à fournir

Estimation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers à la date de clôture de la période est déterminée comme suit :

- La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif est calculée en fonction des cours de clôture du marché à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.
- Les instruments financiers non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données du marché observables, selon ce qui est déterminé par le gestionnaire.
- Les obligations et les titres semblables sont évalués en fonction de leur cours de clôture obtenu auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Hiérarchie des justes valeurs

Les Normes IFRS de comptabilité exigent la présentation d'un classement des évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour mesurer la juste valeur.

Le Fonds s'appuie sur la politique suivante en ce qui a trait à la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux :

Niveau 1 – Les justes valeurs sont fondées sur des cours non ajustés sur un marché actif pour des actifs identiques.

Niveau 2 – Les justes valeurs sont fondées sur des données, autres que les cours du marché, qui sont observables directement ou indirectement sur un marché actif.

Notes annexes

Niveau 3 – Les justes valeurs sont fondées sur des données non observables sur le marché.

Le Fonds comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière pendant laquelle le changement s'est produit.

j) Opérations et revenus de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de leur exécution. Le revenu de dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds amortit les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat d'instruments à court terme.

Les gains (pertes) réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value (moins-value) latente des placements, sont calculés en fonction du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe.

k) Prêt de titres

Le Fonds est autorisé à prêter de temps à autre des titres qu'il détient afin de dégager un revenu supplémentaire. Il reçoit alors une garantie sous forme de trésorerie ou d'instruments hors trésorerie admissibles dont la juste valeur correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés au cours de la période. Le Fonds a le droit de vendre la garantie hors trésorerie reçue si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations prévues dans le cadre de la transaction. La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture de chaque jour ouvrable, et toute garantie supplémentaire requise est remise au Fonds le jour ouvrable suivant. La trésorerie donnée en garantie est investie en équivalents de trésorerie. Les titres prêtés continuent d'être inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements ». La garantie hors trésorerie donnée par l'emprunteur et l'obligation connexe du Fonds de rendre la garantie ne sont comptabilisées ni dans l'état de la situation financière ni dans l'inventaire du portefeuille.

Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est constaté au fil du temps et présenté au poste « Revenu de prêt de titres » de l'état du résultat global.

l) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part » est présentée dans l'état du résultat global et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités de l'exercice divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.

m) Trésorerie et découvert bancaire

La trésorerie est constituée des dépôts bancaires. Tout découvert est inclus dans le « Passif courant » en tant que « Découvert bancaire ».

n) Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels.

Les placements dans le fonds sous-jacent sont des entités structurées non consolidées, car le processus décisionnel concernant les activités de ce fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou des droits similaires détenus par les Fonds ou par d'autres investisseurs.

Le Fonds n'offre pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien au fonds sous-jacent, et il ne s'est pas engagé à lui offrir un tel soutien.

o) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

En avril 2024, l'International Accounting Standards (l'« IASB ») a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »). L'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation des informations. La

Notes annexes

norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une application anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

3. Estimations comptables

La préparation d'états financiers exige du gestionnaire des jugements, des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les utilisations les plus importantes de jugements, estimations et hypothèses sont le classement des instruments financiers détenus par le Fonds et la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Entités d'investissement

Le gestionnaire a déterminé que le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement, soit une entité qui obtient des capitaux de la part d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion de placements, qui s'engage à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements provenant de plus-values de capital ou de revenus de placement, ou les deux, et qui évalue la performance de ses placements sur la base de la juste valeur. Le Fonds ne consolide donc pas ses placements dans des filiales, le cas échéant, mais les évalue à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable susmentionnée.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation de certains instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important afin de déterminer si le modèle économique du Fonds est de gérer ses actifs selon la juste valeur et de réaliser ces justes valeurs et, donc, s'il est possible de classer tous les instruments financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des éléments clés pour lesquels le gestionnaire est tenu d'exercer un jugement complexe ou subjectif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire

pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses découlant de l'évolution des conditions du marché pourrait avoir une incidence sur la juste valeur inscrite des instruments financiers.

4. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuels effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds en ayant recours à des conseillers en valeurs expérimentés, en surveillant chaque jour la position du Fonds et l'actualité des marchés, en diversifiant le portefeuille selon les contraintes des objectifs de placement, et en utilisant des instruments dérivés afin de couvrir certains risques.

Les perturbations sur les marchés causées par les conflits géopolitiques, les crises sanitaires à l'échelle mondiale, les catastrophes naturelles et les tarifs douaniers élevés ont eu des répercussions à l'échelle mondiale et l'incertitude règne quant à leurs effets à long terme. De telles perturbations peuvent avoir un effet négatif sur les risques liés aux instruments financiers de chacun des Fonds.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2025, la majorité des instruments financiers du Fonds, y compris des titres à revenu fixe à court terme, portaient intérêt. Par conséquent, le Fonds était directement exposé à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'ampleur de cette exposition dépend de la sensibilité des titres à revenu fixe du Fonds aux taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt.

Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, la majorité des instruments financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds était indirectement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de son placement dans le Fonds sous-jacent.

Ci-dessous, un résumé de l'exposition directe du Fonds au risque de taux d'intérêt selon le terme à courir du portefeuille du Fonds, déduction faite des positions vendeur, compte non tenu de la trésorerie et des découverts, selon le cas. Ci-après, un résumé de la quote-part du Fonds de l'exposition du fonds sous-jacent au risque de taux d'intérêt pour la période comparative.

Notes annexes

	0 à 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2025					
Titres à revenu fixe	13 674 963 \$	—	—	—	13 674 963 \$
Placements à court terme	44 607 602	—	—	—	44 607 602
	58 282 565 \$	—	—	—	58 282 565 \$

	0 à 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2024					
Instruments financiers portant intérêt	15 626 796 \$	—	—	—	15 626 796 \$
	15 626 796 \$	—	—	—	15 626 796 \$

Au 31 décembre 2025, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 512 790 \$ (240 145 \$ au 31 décembre 2024) ou 0,54 % (1,00 % au 31 décembre 2024) du total de l'actif net. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été estimée en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. Dans les faits, le résultat réel de négociation des titres peut différer, et l'écart peut être important.

ii) Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés en une devise autre que le dollar canadien. Le Fonds est exposé au risque que la valeur en dollars canadiens des placements et de la trésorerie libellés en devises fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport aux autres monnaies, la valeur en dollars canadiens des placements étrangers et des devises augmente. À l'inverse, lorsqu'il s'apprécie, la valeur des placements étrangers et des devises diminue.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, les Fonds n'avaient aucun actif ni passif significatif libellé en devises et n'étaient donc pas directement exposés au risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs

propres à un titre ou à son émetteur ou par d'autres facteurs touchant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le portefeuille de placements du Fonds est assujéti au risque de variation des prix du marché en raison des incertitudes entourant les prix futurs des instruments.

Au 31 décembre 2025, le Fonds n'avait pas d'exposition directe importante au risque de prix lié aux actions, aux fonds sous-jacents, aux instruments dérivés et aux produits de base. Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, le Fonds n'avait pas d'exposition indirecte importante au risque de prix provenant de son fonds sous-jacent.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les opérations effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou acquittées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers approuvés. Le risque de défaut est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

Au 31 décembre 2025, le Fonds détenait ses propres titres à revenu fixe, y compris des instruments à court terme. Le Fonds était directement exposé au risque de crédit. Le risque de crédit découle de la possibilité que les émetteurs de titres de créance manquent à leurs obligations, ce qui entraînerait une perte financière pour le Fonds.

Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, le Fonds n'avait aucune exposition directe importante aux obligations, aux débetures, aux instruments du marché monétaire et aux actions privilégiées. Toutefois, il était indirectement exposé au risque de crédit du fait de ses placements dans le Fonds sous-jacents.

Ci-dessous, un résumé des notations des obligations, des débetures, des instruments du marché monétaire et des actions privilégiées détenus par le Fonds ou par les fonds sous-jacents par l'intermédiaire de leurs placements, s'il y a lieu.

Notes annexes

	31 décembre 2025	31 décembre 2025
Titres de créance par notation de crédit	Pourcentage du total des instruments notés (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA/A-1+	58,9	36,4
AA	1,2	0,7
A/A-1	28,1	17,3
BBB/A-2	11,8	7,3
Total	100 %	61,7 %

	31 décembre 2024	31 décembre 2024
Titres de créance par notation de crédit	Pourcentage du total des instruments notés (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA/A-1+	38,4	25,0
AA	—	—
A/A-1	55,0	35,8
BBB/A-2	3,2	2,1
Pas de notation	3,4	2,2
Total	100 %	65,1 %

c) Risque de liquidité

Tous les passifs financiers du Fonds sont assortis d'une échéance maximale d'un an. En outre, le Fonds est tributaire des demandes quotidiennes de rachat de parts rachetables contre trésorerie. Par conséquent, conformément aux lois sur les valeurs mobilières, le Fonds investit au moins 90 % de son actif dans des titres négociés sur un marché actif qui peuvent être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir une certaine liquidité.

Au 31 décembre 2025, le Fonds avait une exposition directe au risque de liquidité en raison de ses placements dans des instruments à court terme et d'autres titres à revenu fixe. Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, le Fonds était indirectement exposé au risque de liquidité en raison de ses placements dans des fonds sous-jacents.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un

emplacement géographique, une catégorie d'actifs, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Ci-dessous, un résumé du risque de concentration du Fonds selon la valeur comptable en pourcentage de l'actif net, selon ses placements directs au 31 décembre 2025.

Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, le Fonds était indirectement exposé au risque de concentration en raison de ses placements dans des fonds sous-jacents.

	31 décembre 2025
Obligation et débetures	14,5
Obligations de sociétés	14,5
Instruments du marché monétaire	47,2
Acceptations bancaires	10,6
Billets de dépôt au porteur	5,6
Papier commercial	29,0
Émis ou garantis par un gouvernement provincial canadien	2,0
Trésorerie (découvert bancaire)	38,3

	31 décembre 2024
Obligation et débetures	47,9
Obligations à court terme	47,9
Instruments du marché monétaire	17,2
Acceptations bancaires	2,7
Billets de dépôt au porteur	6,5
Papier commercial	8,0
Trésorerie (découvert bancaire)	34,4

Présentation de la juste valeur

Ci-dessous, un résumé du classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs.

31 décembre 2025	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Titres à revenu fixe	—	13 674 964	—	13 674 964
Instruments à court terme	—	44 607 602	—	44 607 602
Total des placements	—	58 282 566	—	58 282 566

Notes annexes

31 décembre 2024	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds sous-jacent	24 014 546	—	—	24 014 546
Total des placements	24 014 546	—	—	24 014 546

Transferts entre les niveaux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la période allant de la date du début des activités au 31 décembre 2024 il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2.

5. Participation dans l'actif des fonds sous-jacents

Ci-dessous, un résumé du Fonds sous-jacents détenu par le Fonds au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2024	
	Valeur comptable du fonds sous-jacent (\$)	Pourcentage de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent (%)
Fonds du marché monétaire Dynamique, série O	24 014 546	16,9

6. Impôt sur le revenu

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »). En conséquence, il n'est pas assujéti à l'impôt sur la tranche de son revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés, qui est payée ou payable aux porteurs de parts. Ces revenus distribués sont donc imposables aux mains des porteurs de parts. La date de clôture de l'année d'imposition du Fonds est le 15 décembre 2025.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés. La principale différence temporaire concerne la juste valeur présentée des titres en portefeuille du Fonds et leur prix de base rajusté aux fins de l'impôt sur le revenu. Comme la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer la totalité des gains en capital nets réalisés, le passif d'impôt différé sur les gains en capital latents et l'actif d'impôt différé sur les pertes en capital latentes ne seront pas réalisés par le Fonds et ne sont donc pas comptabilisés par ce dernier.

Au 31 décembre 2025, le Fonds ne disposait ni de pertes en capital nettes ni de pertes autres qu'en capital pouvant être portées en réduction d'un revenu imposable futur.

Le Fonds se voit imposer par certains pays des retenues d'impôt sur le revenu de placement. Ce revenu est enregistré sur une base brute et les retenues d'impôt connexes sont inscrites comme charge distincte de l'état du résultat global. Aux fins du Tableau des flux de trésorerie, les rentrées de fonds provenant du revenu de dividendes sont présentées nettes des retenues d'impôt, le cas échéant.

7. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables d'une seule catégorie, dont chacune représente une participation indivise égale dans l'actif net du Fonds.

Le capital du Fonds est représenté par l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et à une quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Chaque porteur de parts possède un vote par part détenue, selon ce qui est établi à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres pour le vote à une assemblée. Il n'y a aucun droit de vote rattaché à des fractions de parts. Le Fonds n'impose aucune restriction ni aucune exigence précise en matière de capital en ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts.

Le nombre de parts émises, réinvesties, rachetées ou en circulation se présente comme suit :

Nombre de parts	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Solde, à l'ouverture de l'exercice	2 639 419	—
Parts émises	14 075 846	3 994 512
Parts réinvesties	154 492	51 139
Parts rachetées	(7 419 168)	(1 406 232)
Solde, à la clôture de l'exercice	9 450 589	2 639 419

Les objectifs du Fonds sont de gérer le capital de manière à préserver sa capacité d'assurer la continuité d'exploitation, à conserver la capacité et la souplesse financières nécessaires pour atteindre ses objectifs stratégiques et à offrir aux porteurs de parts un rendement adéquat et proportionnel au niveau de risque tout en maximisant les distributions qui leur sont versées.

Notes annexes

Étant donné que les revenus et les charges du Fonds sont raisonnablement prévisibles et stables et que le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital, le gestionnaire considère que les niveaux actuels des distributions, le capital et la structure du capital suffisent à maintenir les activités courantes. Le gestionnaire surveille activement la situation de trésorerie et la performance financière du Fonds pour s'assurer de respecter sa cible actuelle de distribution.

8. Accords de paiement indirects

Les activités de courtage sont confiées aux courtiers qui, d'après nos évaluations, offriront le meilleur résultat au Fonds. Le Fonds peut confier aux courtiers la responsabilité d'activités qui comprennent, en plus de l'exécution de transactions, des services de recherche en matière de placement qui peuvent être utilisés ou non par le gestionnaire pendant le processus de prise de décisions liées aux placements. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la date d'établissement au 31 décembre 2024, aucune tranche des commissions de courtage ne se rapportait à des accords de paiement indirects.

9. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion, frais d'administration et autres frais

Le gestionnaire facture des frais pour ses services de gestion à un taux annuel de 0,50 % de la valeur liquidative quotidienne du Fonds. De plus, le Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration annuels fixes représentant 0,15 % de la valeur liquidative quotidienne du Fonds pour couvrir les frais de dépôt auprès des organismes de réglementation ainsi que d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation du Fonds, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit et les coûts associés à la préparation et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des états financiers et de l'information destinée aux investisseurs. En outre, le Fonds prend directement en charge certaines charges d'exploitation, notamment les coûts et les frais relatifs au comité d'examen indépendant; les coûts liés aux exigences des gouvernements et des autorités en valeurs mobilières mises en place après le 1^{er} juillet 2007, les coûts

d'emprunt ainsi que les taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS et la TVH). Le gestionnaire peut, à son gré, absorber une partie des charges du Fonds. Le montant absorbé, s'il y a lieu, est alors inscrit à l'état du résultat global au poste « Charges réduites ou absorbées ».

Lorsqu'un Fonds investit dans un FNB, certains frais et charges payables par ce FNB peuvent s'ajouter à ceux payables par le Fonds. Par contre, aucuns frais de gestion ni frais incitatifs ne sont payables par un Fonds si le paiement de ces frais est raisonnablement perçu comme une duplication des frais à payer par le fonds négocié en bourse pour les mêmes services. Un Fonds ne paie aucuns frais d'acquisition ou de rachat, à l'exception des commissions de courtage, lorsqu'il achète ou vend des titres d'un FNB géré par nous ou l'un de nos affiliés, ou si le paiement de ces frais est raisonnablement perçu comme une duplication des frais payés par les porteurs de parts du Fonds.

b) Achat et vente de titres

Le Fonds investit principalement dans des FNB créés et gérés par la Banque Scotia ou ses filiales. Voir l'inventaire du portefeuille pour de plus amples renseignements.

10. Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Aucun actif ou passif financier présenté dans les états de la situation financière du Fonds n'a fait l'objet d'une compensation. Par ailleurs, le Fonds n'investit pas dans des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables.

11. Honoraires d'audit

Les honoraires payés ou à payer à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeur externe des Fonds Tangerine gérés par le gestionnaire, pour les exercices clos s'établissent comme suit :

	31 décembre 2025 (\$)	31 décembre 2024 (\$)
Honoraires d'audit	122 318	118 000
Honoraires pour services autres que d'audit	22 456	22 000
Total	144 774	140 000

Notes annexes

12. Prêt de titres

Les Fonds sont autorisés à prêter de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de dégager un revenu supplémentaire. Ils reçoivent alors une garantie sous forme de trésorerie ou d'instruments hors trésorerie admissibles, dont la juste valeur correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés au cours de la période. Les Fonds ont le droit de vendre la garantie hors trésorerie reçue si l'emprunteur ne respecte pas son obligation contractuelle. La juste valeur des titres prêtés est établie chaque jour à la fin de la séance, et toute garantie supplémentaire requise est remise aux Fonds le jour ouvrable suivant. La trésorerie donnée en garantie est investie en équivalents de trésorerie. Les titres prêtés continuent d'être inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements ». La garantie hors trésorerie donnée par l'emprunteur et l'obligation connexe des Fonds de rendre la garantie ne sont comptabilisées ni dans l'état de la situation financière ni dans l'inventaire du portefeuille.

Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est constaté au fil du temps et présenté au poste « Revenu de prêt de titres » de l'état du résultat global.

Il n'y avait aucun titre prêté ni aucune garantie correspondante détenue au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du Fonds du marché monétaire Tangerine (« le Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 10 janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada,



Page 3

nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mars 2026

